

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : FERMETURE DES TERRAINS DE FOOTBALL « JEAN NEGRE » ET « ALEXIS PAYAN » DU 9 AU 12 FEVRIER 2024 INCLUS

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains sont impraticables, il importe de réglementer leur utilisation,

Considérant que l'état actuel des terrains compromet la sécurité du public ;

ARRETE

Article 1 : Les terrains de football « Jean Nègre » et « Alexis Payan » sont interdits d'accès jusqu'au 11 février 2024 inclus.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques.

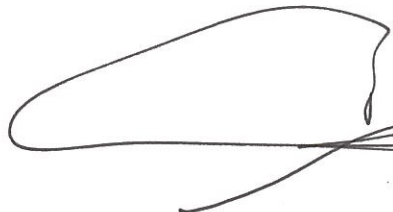

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées de l'exécution du présent arrêté chacune en ce qui la concerne.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 9 février 2024

Le Maire,

Paul AUDAN